

Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 76 (1997)

Artikel: Deniers et bractéates des comtes de Neuchâtel au XIV^e siècle
Autor: Plancherel, Jean-Pierre / Spoerri, Marguerite
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-175568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DENIERS ET BRACTÉATES DES COMTES
DE NEUCHÂTEL AU XIV^e SIÈCLE¹

Planches 13–14

Introduction

Entre 1191 et 1221, les évêques de Lausanne donnent en concession aux comtes de Neuchâtel le droit de frapper monnaie.² Cependant, ni Ulrich de Neuchâtel, ni Berthold ne semblent en avoir fait usage. En effet, les arguments avancés par de Montmollin, p. 118 sq., en faveur d'une éventuelle frappe de certains deniers lausannois au temple à Neuchâtel ont été justement réfutés par DWM, p. 27 sq. Ces derniers évoquaient, quant à eux, la possibilité que les deniers lausannois dits de la BEATA VIRGO aient pu être émis à Neuchâtel.³ Pourtant, le mémoire de Rochat aura prouvé, sur la base des trouvailles monétaires, que l'aire de circulation de ces deniers était confinée au bassin lémanique. De ce fait, il n'y a vraisemblablement plus de raisons sérieuses de mettre en doute leur attribution à l'évêché de Lausanne.⁴

Les premières monnaies indubitablement neuchâtelaises ont seulement été frappées au cours de la deuxième moitié du XIV^e siècle. Ce sont elles qui retiendront notre attention dans cet article. Il s'agit de deniers émis au nom du comte Louis (1343–1373), ainsi que de bractéates traditionnellement attribuées à sa fille, la comtesse Isabelle (1373–1395).

* Cet article est dû à l'instigation de J.-P. Plancherel. Collectionneur passionné de numismatique suisse et plus particulièrement neuchâtelaise, ce dernier s'était depuis longtemps intéressé aux bractéates. Les recherches ont été menées par les deux auteurs, la partie rédactionnelle a ensuite été assurée par M. Spoerri.

¹ Cet article n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide et la disponibilité de nos collègues des musées et services archéologiques suisses: A.-F. Auberson Fasel, D. Ball, M. Campagnolo, A. Geiser, B. Kapossy, F. Koenig, H. von Roten, B. Schärli, M. Steger, B. Zäch, H.-P. Zwahlen, ainsi que O. Girardbille, D. de Rougemont et A. de Trbolet. Qu'ils soient ici sincèrement remerciés pour leur soutien. Tous nos remerciements vont également aux collectionneurs (leurs noms figurent au début du catalogue) qui nous ont généreusement autorisés à étudier et à publier leur collection privée.

² A ce propos, voir DWM, p. 21 sqq. Une liste des abréviations utilisées se trouve à la fin du texte de l'article.

³ DWM, pp. 29–32.

⁴ B. Rochat, *Les deniers à la légende BEATA VIRGO: monnaies anonymes de l'évêché de Lausanne*, Cahiers romands de numismatique 3 (Lausanne 1994).

Notons encore que la suite de l'histoire monétaire neuchâteloise est marquée par une longue période d'inactivité: ce n'est qu'en 1589 qu'un atelier rouvrira ses portes, sur décision de Marie de Bourbon, tutrice de Henri I d'Orléans-Longueville.

Le comté de Neuchâtel au XIV^e siècle

Le territoire du comté de Neuchâtel⁵ s'est progressivement constitué dès le XI^e siècle. Le nom même de Neuchâtel (*Novum Castellum*) est attesté pour la première fois en 1011, dans un acte de Rodolphe III, roi de Bourgogne. Puis, Neuchâtel devient terre d'Empire par l'intermédiaire de la maison de Fenis (Vinelz), ancêtre de la lignée des Neuchâtel. Leurs possessions s'étendent dans la région des trois lacs de Morat, Bienne et Neuchâtel. Au XIII^e siècle survient alors un partage du domaine, la branche cadette (futures maisons de Nidau, de Strassberg et d'Aarberg) recevant les terres de langue allemande, la branche aînée (maison de Neuchâtel) gardant les terres de langue française avec Neuchâtel. Au XIII^e siècle, ce territoire s'étend vers l'ouest, gagnant peu à peu les limites de l'actuel canton de Neuchâtel.

Au XIV^e siècle, Rodolphe IV (dit Rollin, 1288–1342), Louis (1342–1373) et Isabelle (1373–1395) de Neuchâtel ont successivement dirigé la destinée du comté. Cette époque est d'abord marquée par une accentuation de l'orientation de la politique comtale vers l'ouest: en 1288, Neuchâtel cesse d'être le vassal direct de l'Empire, pour devenir celui des Chalon-Arlay (Bourgogne). Puis, s'ébauche un tissu d'alliances avec les cités du plateau suisse: Fribourg (1290), Bienne (1295), Berne (1308), La Neuveville (1342), Payerne (1356), Soleure (1373) et Laupen (1377). Parallèlement, les alliances matrimoniales (Rollin épouse Éléonore de Savoie, fille de Louis I^{er} de Vaud) ont orienté le comté vers le pays de Vaud et la Savoie, ceci encore pendant une grande partie de la vie du comte Louis. L'orientation vers la Franche-Comté, amorcée avec l'hommage aux Chalon-Arlay, s'avère pourtant décisive. Le comte Louis épouse d'ailleurs en premières noces Jeanne de Montfaucon, fille unique du comte de Montbéliard.

De tempérament guerrier, Louis s'engage au service des Visconti et des rois de France (début de la guerre de Cent Ans). Après une vie passée à guerroyer, son fils Jean meurt, captif du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. A défaut d'un héritier mâle, c'est Isabelle, la fille aînée du comte Louis, qui va succéder à son père. Isabelle épouse Rodolphe IV de Nidau et se retire, à la mort de son mari en 1369, à Neuchâtel.

Sa sœur cadette, Varenne, devient l'épouse du comte Egon de Fribourg en Brisgau. C'est à leur fils, Conrad, que revient le comté de Neuchâtel à la mort d'Isabelle, le mariage de celle-ci étant resté sans enfants.

⁵ A propos de l'histoire du comté de Neuchâtel au XIV^e siècle, voir *Histoire du Pays de Neuchâtel*, t. 1: *De la préhistoire au Moyen Age* (Hauterive 1989), ainsi que M. de Tribolet, *Louis de Neuchâtel*, in: *Biographies neuchâtelaises*, t.1 (Hauterive 1996), pp. 192–195.

Les deniers du comte Louis (pl. 13, 1–3)

En 1347, Louis de Neuchâtel obtient de Charles IV, roi des Romains et bientôt empereur, concession du droit de frapper des monnaies d'or et d'argent, avec une série d'autres priviléges (péages, haute justice, etc.). Cette concession a été renouvelée en 1358. Le comte Louis n'a jamais frappé de monnaies d'or. Seules des monnaies d'argent sont attestées. Il s'agit de deniers du type de ceux de Lausanne, représentant la façade d'un temple à l'avers et une croix cantonnée d'une flèche barbelée et d'un besant au revers. Les légendes de l'avers (NOVI CASTRI) et du revers (LVDOVICVS) ne laissent aucun doute quant à l'attribution de ces deniers au comte Louis de Neuchâtel.

Actuellement, seuls trois de ces deniers sont connus. Ceux-ci ont été publiés en 1869 déjà par Morel-Fatio. L'analyse de DWM, pp. 38–40, est dans une large partie basée sur la publication de Morel-Fatio. Malheureusement, le catalogue de DWM (n^os 1–3) manque cruellement de précision:

- un exemplaire mentionné chez Morel-Fatio y a été omis;
- il s'y trouve une monnaie fantôme (DWM 2) n'ayant jamais existé;
- le denier de la planche I, 1 correspond au DWM 1 (et non au DWM 2).

Ces différentes imprécisions ont été rectifiées dans le catalogue donné à la fin de cet article.

Morel-Fatio établit une comparaison intéressante entre les deniers neuchâtelois et leurs correspondants lausannois: certaines caractéristiques stylistiques des deniers neuchâtelois (présence ou absence d'une boule surmontant le temple, temple placé au-dessus de 3 besants ou de 2 besants et 1 annelet) se retrouvent en effet sur des monnaies lausannoises. Comme ces dernières ont logiquement constitué la source d'inspiration des deniers neuchâtelois, les deux types doivent être contemporains ou presque.

Si une date approximative peut alors être avancée pour les deniers lausannois, il n'en va pas de même pour les deniers du comte Louis. Selon Morel-Fatio, une frappe dès 1347, année de la concession octroyée au comte Louis, serait envisageable. C'est également l'avis exprimé dans DWM, p. 40. De plus, en 1354, un maître monnayeur du nom de Bernard dit Pierrepon résidait à Neuchâtel.⁶ L'émission de deniers neuchâtelois a probablement dû être de courte durée: seuls trois exemplaires en sont aujourd'hui attestés, sortis, il est vrai, de coins différents, ce qui laisserait quand même supposer une émission relativement abondante.

Les bractéates de Neuchâtel (pl. 13–14, 4–26)

A côté de ces deniers, Neuchâtel a également frappé au XIV^e siècle des bractéates représentant un heaume sommé d'un bouquet de plumes⁷ et généralement accosté des lettres N-C ou N-O. L'assignation de ces bractéates à Neuchâtel ne fait aucun

⁶ Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), P 10 n^o 7.

⁷ DWM parlent d'un cimier formé de 13, respectivement 5 «aigrettes». Terminologiquement, il s'agit d'une erreur, car aigrette désigne un ensemble de plusieurs plumes.

doute dans la mesure où c'est le contre-sceau du comte Louis de Neuchâtel qui leur a servi de modèle iconographique (Fig. 2). De plus, les lettres N-C constituent les initiales de *Novum Castrum*, nom latin de Neuchâtel, et N-O sont les deux premières lettres de *Novum*. Traditionnellement, ces bractéates sont attribuées à Isabelle, fille et héritière du comte Louis.

Historique de la recherche

Il semblerait que DuBois de Montperreux⁸ ait été le premier à attirer l'attention sur une bractéate du type que nous venons de décrire, en l'assignant à Neuchâtel sur la base de la ressemblance avec le contre-sceau du comte Louis. C'est en tout cas ce que laisse entendre Meyer dans son ouvrage sur les deniers et les bractéates de la Suisse.⁹ Ce dernier avait alors pu donner un premier aperçu des bractéates de Neuchâtel connues à l'époque.

A sa suite, DWM, pp. 47–55, se sont surtout intéressés à des aspects touchant l'histoire monétaire (conventions monétaires de 1377 et 1387), tout en tirant grand parti de l'analyse des documents comptables de l'époque. Dans leur catalogue, DWM ont présenté trois variétés de bractéates. Or, depuis la parution de cet ouvrage en 1939, de nouveaux types sont apparus ou ont été redécouverts dans des fonds anciens au cours de la présente étude. Ainsi, Schwarz – Schneider publiaient en 1949 une bractéate présentant le heaume vu de profil et non de face. Le catalogue de DWM apparaît donc actuellement comme largement dépassé, justifiant pleinement une mise au point.

Typologie

Le corpus que nous avons réuni au cours de notre recherche est constitué de 143 bractéates réparties en quatre groupes principaux. La typologie que nous avons élaborée se présente comme suit (avec indication des références à la littérature antérieure):

Type A Heaume de profil à gauche, sommé d'un bouquet de 13 plumes, avec draperie portant 6 chevrons et pourvue de 2 clochettes à son extrémité.

Litt.: Schwarz – Schneider, pp. 91–93 et fig. 55a

⁸ F. DuBois de Montperreux fut, de 1840 à 1848, le premier conservateur du musée «ethnographique» de Neuchâtel. A l'époque, ce musée abritait également la collection de monnaies et de médailles. DuBois de Montperreux a aussi exercé la fonction de professeur d'archéologie à la première Académie de Neuchâtel. A son sujet, voir D. Knoepfler, Frédéric DuBois de Montperreux (1798–1850), in: *Histoire de l'Université de Neuchâtel*, t. 1, *La première Académie, 1838–1848* (Neuchâtel 1988), pp. 257–304.

⁹ Meyer 1858, pp. 70–72.

Type B Heaume de face sommé d'un bouquet de 13 plumes. Draperie portant 3 chevrons de chaque côté.

B.1 Pas de lettres.

Litt.: --

B.2 Heaume accosté des lettres N - C.

Litt.: Meyer 1858 p. 71, 1 et pl. V, 72¹⁰ (= de Montmollin¹¹ n° 10)
de Montmollin n° 8
Schwarz - Schneider, p. 93, type a

B.3 Heaume accosté des lettres N - O.

Litt.: Meyer 1845 pl. I, 27¹² (= de Montmollin n° 11)
Meyer 1858 p. 72, 4 et pl. VI, 176
de Montmollin n° 9
Coraggioni pl. XLIV, 2
DWM 4 (pl. I, 3 et 4)¹³
Schwarz - Schneider, p. 93, type b et fig. 55b

Type C Heaume de face sommé d'un bouquet de 7 plumes, accosté des lettres N - O. Draperie portant 3 chevrons de chaque côté.

Litt.: --

Type D Heaume de face sommé d'un bouquet de 5 plumes, accosté des lettres N - O.

D.1 Draperie portant 3 chevrons de chaque côté du heaume.

Litt.: Meyer 1858 p. 72, 3 et pl. VI, 175
de Montmollin n°s 12 et 13
Coraggioni pl. XLIV, 1
DWM 5 (pl. I, 5)¹⁴

D.2 Pas de draperies.

Litt.: DWM 6

Schwarz - Schneider, p. 93, type c

¹⁰ Les draperies n'ont pas été dessinées par Meyer. Nous ne pensons toutefois pas qu'il puisse s'agir d'un type à part: en effet, sur certains exemplaires, il arrive que les draperies soient faiblement marquées et donc peu visibles. Cet exemplaire a été reproduit par Meyer d'après un dessin de DuBois de Montperreux. Nous n'avons pas pu retrouver trace de ce dessin.

¹¹ J. de Montmollin avait l'intention d'écrire une série de notices consacrées à l'histoire monétaire neuchâteloise. Seule la première a été publiée, mais s'y trouvait déjà une planche représentant toutes les monnaies frappées à Neuchâtel au XIV^e siècle. C'est à cette planche que nous faisons référence ici.

¹² Attribuée à Zofingue. Erreur corrigée dans Meyer 1858, p. 71, 2. Les draperies n'ont pas été dessinées par Meyer (cf. également le commentaire de la note 10).

¹³ Par erreur, l'exemplaire illustré à la pl. I, 4 a été attribué au DWM 6. En outre, les photographies des bractéates du DWM ont été détournées, de manière à montrer des pièces uniformément circulaires! Pour cette raison, il ne nous a pas été possible de déterminer avec certitude l'identité (c.-à-d. la localisation actuelle) des monnaies illustrées.

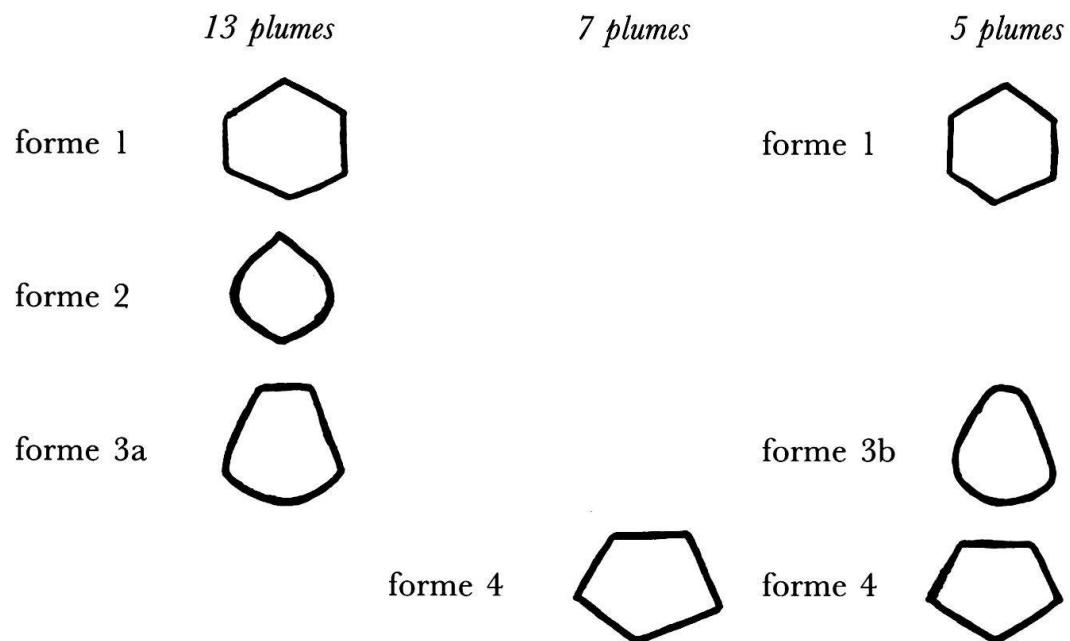
¹⁴ Par erreur, l'exemplaire illustré à la pl. I, 5 a été attribué au DWM 6.

Notre typologie générale est basée sur deux critères: l'orientation du casque (de profil ou de face) et le nombre de plumes dont est constitué le bouquet surmontant le casque (13, 7 ou 5). Les types B et D ont encore été subdivisés en sous-groupes, selon les lettres qui y figurent (type B) et la présence ou l'absence de draperies (type D). Nous verrons plus loin quelles sont les éventuelles implications de ces différenciations sur la chronologie et sur la détermination de la valeur nominale des pièces.

La forme du panache du casque varie en fonction du nombre de plumes dont il est constitué:

- 13 plumes: large panache régulier ou plumes réunies en touffe plus compacte;
- 7 plumes: touffe un peu «désordonnée»,¹⁵
- 5 plumes: plumes dressées vers le haut.

Par ailleurs, il est possible de distinguer plusieurs formes de casque:



Plusieurs formes de casque ont donc été employées au sein des différents groupes. Parfois, la même forme revient dans plus d'un groupe. Deux questions viennent immédiatement à l'esprit:

- L'évolution de la forme du casque reflète-t-elle une succession chronologique des émissions, les graveurs s'éloignant progressivement de leur modèle originel?
- Les parallélismes que l'on peut remarquer d'un groupe à l'autre signifient-ils que des émissions simultanées de bractéates à 13 et à 5 plumes par exemple ont eu lieu?

Nous essayerons d'apporter une réponse à ces questions lorsque nous aborderons les questions de chronologie.

¹⁵ Probablement à cause de la maladresse de la gravure.

Attribution à Isabelle?

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'attribution de ces bractéates à Neuchâtel s'est faite sur la base de leur ressemblance avec le contre-sceau du comte Louis. Celui-ci avait en effet trois sceaux:¹⁶

- un grand sceau équestre (*Fig. 1*) représentant le comte armé de toutes pièces à cheval, brandissant une épée de la droite et tenant de la gauche un bouclier aux armes de Neuchâtel (3 chevrons). Le heaume du comte est surmonté d'un cimier à plumes. Le cheval porte un cimier de même aspect et ses couvertures sont ornées des armoiries de Neuchâtel. Inscription: S' LUDOVICI COMITIS ET DNI NOVICASTRI MILITIS;
- un sceau plus petit. Les armes de Neuchâtel y sont représentées dans un écu penché surmonté d'un heaume couronné avec un cimier en forme de buste d'ange. Inscription: LOVS DE NEVFChASTEL;
- un contre-sceau (*Fig. 2*) apposé sur le dos du sceau équestre. Il ne montre que



Fig. 1: Sceau équestre du comte Louis de Neuchâtel, Ø 65 mm (AEN).



Fig. 2: Contre-sceau du comte Louis de Neuchâtel, Ø 65 mm (AEN).

¹⁶ A ce sujet, voir la série d'articles que L. Jéquier a consacrée à la sigillographie neu-châteloise dans les *Archives Héraldiques Suisses* entre 1934 et 1939, et plus particulièrement: *Sceaux armoriaux II* (1934), pp. 154–165; *Sceaux équestres* (1935), pp. 10–16, et *Sceaux féminins* (1935), pp. 79–86.

le heaume surmonté d'un cimier à plumes et accosté, de part et d'autre, d'une draperie aux armes de Neuchâtel. Inscription: S' LUDOVICI DE NOVO CASTRO. A noter qu'une image semblable (casque de face, mais surmontant un écu) se trouve également sur un sceau de Jean de Neuchâtel (1334–1369), fils du comte Louis. Selon Jéquier,¹⁷ ce sceau daterait des années 1350 à 1356.

C'est donc ce contre-sceau du comte Louis qui a servi de modèle iconographique aux bractéates.

Pourtant, celles-ci ont jusqu'à présent été attribuées à la comtesse Isabelle par presque tous les chercheurs. Curieusement, aucun d'entre eux n'a d'ailleurs justifié, ni même explicité les raisons de ce choix, tous se référant simplement à une sorte d'opinion commune. Seuls Schwarz – Schneider et, plus récemment, Koenig ont avancé une datation plus haute en ce qui concerne notre type A (heaume de profil à gauche), en envisageant une attribution au comte Louis.¹⁸

En fait, l'assignation des bractéates à Isabelle repose sur les arguments que voici:

- Le comte Louis a déjà frappé des deniers à son nom. Le changement de règne à sa mort pourrait expliquer le passage au système monétaire des bractéates, ceci d'autant plus qu'Isabelle a épousé un représentant de la branche germanique des Neuchâtel, Rodolphe IV de Nidau.
- Les documents comptables de l'Hôtel comtal neuchâtelois de la seconde moitié du XIV^e siècle (comptes tenus par Perronet de Mont) mentionnent, entre 1374 et 1377, des versements d'angisters reçus de la part des monnayeurs. La formule communément employée est la suivante: «Ha receu des moneours que font les angisters [...]: xiiij livres d'ang(isters)», etc.¹⁹ Ce terme d'*angisters* désigne les monnaies que nous qualifions aujourd'hui couramment de bractéates.²⁰
- Isabelle de Neuchâtel participe aux conventions monétaires de 1377 et 1387.

La comtesse Isabelle a donc bel et bien fait frapper des bractéates, les mentions relatives à cette opération dans les comptes le prouvent. Sa participation aux conventions monétaires de 1377 et 1387 n'est, en revanche, pas un argument décisif dans la mesure où il n'implique nullement la frappe effective de monnaies. Pourtant, plusieurs arguments donnent à penser qu'Isabelle n'a fait que poursuivre un monnayage débuté par son père, probablement peu avant sa mort en juin 1373:

- Dans un compte de Perronet de Mont couvrant la période d'avril 1372 à mars 1373, donc avant le décès du comte Louis, figure déjà une mention d'angisters.²¹

¹⁷ Archives Héraldiques Suisses 1934, p. 157, A 39.

¹⁸ Schwarz – Schneider, p. 93; Koenig, p. 165.

¹⁹ AEN, Comptes de Perronet de Mont, Recettes diverses, vol. 30. Pour les références exactes, voir DWM, p. 48 sqq., où sont également transcrives toutes les mentions de ce type.

²⁰ Rappelons peut-être que bractéate est un terme récent dont l'usage remonte au XVII^e siècle.

²¹ AEN, Recettes diverses, vol. 30, fol. 120 v°. Il n'est pas spécifié s'il s'agit d'angisters neuchâtelois.

- Le compte de juillet 1373 à février 1374 nous apprend l'existence de «Bessenc le monayer».²²

Ces éléments indiquent en tout cas que des bractéates ont été frappées dès l'extrême début du règne d'Isabelle. Dans la mesure où la réouverture de l'atelier monétaire ne s'est probablement pas faite en un jour, nous pensons qu'il serait plus logique d'admettre que c'est le comte Louis qui a, à l'extrême fin de son règne, commencé à émettre des bractéates reproduisant l'image de son contre-sceau. Par la suite, sa fille aurait alors continué à en frapper. Dans l'intention d'assurer une continuité «dynastique», elle n'en aurait pas changé le type. Ce choix avait également l'avantage de permettre une identification immédiate de ce type à Neuchâtel. L'immobilisme des types monétaires est par ailleurs un phénomène bien connu.

Car Isabelle disposait bien sûr de ses propres sceaux.²³ Si elle-même avait entamé la frappe des bractéates, elle n'aurait guère eu de raisons pour reprendre une image figurant sur l'un des sceaux de son père.

De plus, la mention explicite, dans les comptes, de frappes d'angisters par les monnayeurs entre 1374 et 1377 prouve seulement que des monnaies de ce type ont été émises pendant cette période. DWM, pp. 50–51, s'interrogeaient déjà sur la brusque disparition de telles mentions à partir de 1377. Il est tout à fait possible que des comptes séparés aient été tenus après cette date pour l'atelier monétaire, comptes qui ne nous sont pas parvenus.

Succession des émissions

A partir des considérations énoncées ci-dessus, la classification des bractéates (types B, C et D) s'enchaîne selon un ordre logique:

- 1) heaume de face sans lettres (type B.1). Ce type doit être placé au début, car il est une réplique presque exacte du contre-sceau du comte Louis.
- 2) heaume de face accosté des lettres N - C (type B.2). Ce type n'est attesté que par un seul coin. L'émission, peu abondante donc, est postérieure au type B.1, par l'ajout des initiales *N(ovum) C(astrum)* permettant une meilleure identification des monnaies à Neuchâtel.
- 3) heaume de face accosté des lettres N - O (types B.3, C et D). Ce type est de loin le plus fréquent (20 coins). Logiquement, il doit être postérieur au type B.2, car après l'adoption des initiales *NO(vum castrum)* et l'émission abondante de monnaies portant celles-ci, il n'aurait guère été logique de modifier un type bien établi.

²² AEN, Recettes diverses, vol. 30, fol. 140 v°, à propos d'une vente de draps.

²³ L. Jéquier, Sigillographie neuchâteloise: Sceaux féminins, Archives Héracliques Suisses, 1935, p. 83, A 40–42.

Il est fort possible que l'ajout des initiales (N-C, puis N-O) date du règne de la comtesse Isabelle.

Quant au type A (heaume de profil à gauche), il faut probablement le placer au début de la série des bractéates neuchâteloises, vu l'absence de lettres et l'orientation différente du casque.²⁴ C'est également l'avis de Schwarz – Schneider, qui ont les premiers publié une monnaie de ce type. L'attribution à Neuchâtel n'est probablement pas à remettre en cause.

Un grand nombre de coins ayant été gravé pour les bractéates de type B.3 (12 coins) et D (7 coins), nous avons essayé d'en établir une classification. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les formes du casque, telles que nous les avons définies ci-dessus.

En ce qui concerne le type B.3, nous avons placé en premier une série de coins présentant un casque similaire à celui du type B.2 (forme 1). Cette forme rappelle d'ailleurs celle du casque tel qu'il est représenté sur le sceau du comte Louis. Viennent ensuite une série de coins avec un casque plus arrondi (forme 2), puis pour finir deux coins avec un casque plus allongé (forme 3a). Nous les avons placés à la fin de la série, car les bractéates frappées avec ces coins sont d'un module plus petit que les précédentes (leur poids se situe en revanche dans la moyenne générale).

En ce qui concerne le type D, il est possible de tirer un certain parallélisme entre les casques de ce type et ceux du type B.3. C'est selon ce principe que nous avons alors établi notre classement, plaçant en premier une série de coins avec un casque d'un aspect semblable à la forme 1 (D.1 et D.2) et continuant avec une série de casques allongés (forme 3b, seulement pour D.1), rappelant la forme 3a du type B.3. En dernier vient un casque de forme 4, représenté pour les types D.2 et C.

En résumé, ce tableau donne un aperçu de l'emploi des différentes formes de casque:

forme 1	B.3	— —	D.1	D.2
forme 2	B.3	— —	— —	— —
forme 3a/b	B.3	— —	D.1	— —
forme 4	— —	C	— —	D.2

Malgré une certaine part de subjectivité, les parallélismes entre les types sont indéniables. Cela dit, notre classification se veut avant tout typologique et ne reflète donc pas forcément la succession réelle des émissions.

²⁴ A noter que, sur le sceau équestre du comte Louis (*Fig. 1*), le casque est également orienté de profil à gauche.

Attribution des bractéates aux conventions monétaires de 1377 et 1387?

La comtesse Isabelle a participé à deux conventions monétaires, réunissant différents Etats de Suisse, d'Alsace et d'Allemagne du Sud. Sans vouloir entrer ici dans les détails de ces conventions,²⁵ rappelons que leur but était d'établir un concordat pour régler la fabrication et le cours des monnaies.

En ce qui concerne Neuchâtel, les conditions selon lesquelles devait y être frappée la monnaie étaient les suivantes:

- convention de 1377 (Neuchâtel appartenait au 3^e cercle territorial de cette convention, avec Burgdorf, Zurich, Berne, Soleure et Schaffhouse):
poids: 0.193g
titre: 0.800 (teneur en argent: 0.1544g)
- convention de 1387:
poids: 0.200g
titre: 0.750 (teneur en argent: 0.15g)

Malheureusement, nous ne savons pas quel type de monnaies on se proposait de frapper, ni quelles étaient les anciennes monnaies qui allaient être mises hors de circulation.

Etant donné la participation de la comtesse Isabelle à ces deux conventions monétaires, les bractéates neuchâteloises ont souvent été mises en relation directe avec celles-ci et datées de 1377 ou 1387. A titre d'exemple, nous avons réuni ici toutes les propositions de datation avancées jusqu'à présent:

type A:	Koenig: 1372/3 ou 1373–1377?
type B.1:	— —
type B.2:	— —
type B.3:	MM 45/1972: 1377 Geiger, Quervergleiche: 1377 MM 77/1992: 1377
type C:	— —
type D.1:	MM 45/1972: 1377 Geiger, Quervergleiche: 1377 MM 77/1992: 1387
type D.2:	MM 45/1972: 1387 MM 77/1992: 1387

Il est en effet très tentant de vouloir rattacher tel ou tel type de bractéate à l'une ou l'autre convention monétaire.

Schulte, dans le catalogue de la vente MM 77, établit une différenciation claire – de nature chronologique – entre les bractéates à 13 plumes et celles à 5 plumes. Les premières sont ainsi mises en relation avec la convention de 1377, tandis que les secondes sont assignées à celle de 1387.

²⁵ A ce propos, voir le résumé chez DWM, pp. 41–47, et surtout J. Cahn, *Der Rappenmünzbund: eine Studie zur Münz- und Geldgeschichte des oberen Rheinthalens* (Heidelberg 1901).

Il est vrai qu'il devait être possible de reconnaître d'une manière ou d'une autre (changement iconographique, par exemple) les monnaies frappées selon les conditions de ces deux conventions.

Pourtant, nous renonçons à suivre cette hypothèse.

En effet, la participation d'Isabelle à ces conventions n'implique pas forcément qu'elle ait frappé des monnaies à l'issue de celles-ci. De plus, n'oublions pas que les documents comptables neuchâtelois attestent la frappe, en très grand nombre, d'angisters entre 1374 et 1377. Selon DWM, p. 51, ceux-ci ont été frappés pour une valeur de 168 livres et 9 sols, ce qui équivaut à 40 428 pièces (bractéates). Ces chiffres sont basés sur les mentions attestées dans les archives. Ils pourraient donc en réalité être encore plus élevés, tous les documents n'ayant peut-être pas été conservés. Dans la mesure où plus de 40 000 bractéates ont été, de source sûre, émises *avant* 1377, il n'est probablement guère raisonnable d'attribuer la majorité des pièces aujourd'hui conservées à des conventions qui ont été conclues en 1377 et 1387 seulement.

Valeur nominale

Selon nous, les différenciations entre les bractéates de type B (13 plumes) et D (5 plumes) ne sont pas de nature chronologique, mais concernent la valeur nominale des pièces.

Déjà DWM, dans leur catalogue, avaient établi une distinction entre des «bractéates» (DWM 4) et des «demi-bractéates» (sic) (DWM 5 et 6). Cette terminologie n'est bien entendu pas adéquate, le mot bractéate étant d'origine moderne et ne pouvant donc pas désigner la valeur de monnaies émises au XIV^e siècle. De même, il n'est guère concevable de parler d'une «demi-bractéate»!

Par la suite, c'est surtout Geiger, Quervergleiche, p. 113 et 116 (Abb. 17:114 et 115), qui a défendu cette thèse. Pour lui, les bractéates de type D.1 sont les steblers (einfache Pfennige) correspondant aux angsters (Doppelpfennige) de type B.3, émis lors de la convention monétaire de 1377, ou peu avant.

Au vu du matériel réuni ici, il est possible d'appuyer cette thèse. Dans ce but, nous avons calculé les moyennes pondérales de chaque type:

type A: 0.152g (4 ex.)	type B.1: 0.321g (1 ex.)
type B: 0.215g (51 ex.) >>	type B.2: 0.265g (2 ex.)
	type B.3: 0.210g (48 ex.)
type C: 0.185g (4 ex.)	type D.1: 0.167g (50 ex.)
type D: 0.163g (72 ex.) >>	type D.2: 0.154g (22 ex.)

Même si la moyenne de certains groupes (A, B.1, B.2, C) n'est pas réellement représentative en raison du faible nombre de monnaies pouvant être prises en compte, un écart significatif apparaît entre la moyenne du groupe B.3 (0.210g) et celles des groupes D.1 (0.167g) et D.2 (0.154g). La moyenne du groupe B.3 est peut-

être même légèrement sous-estimée, dans la mesure où les monnaies de ce type sont très souvent ébréchées.

Dans la suite de notre démonstration, nous avons intégré le type C au type D.1, vu la similitude de poids. De plus, le nombre différent de plumes (7 au lieu de 5) pourrait résulter d'une erreur de gravure (celle-ci étant exécutée de manière très maladroite) et n'être donc pas voulue.

Les graphiques (Fig. 3-5) représentent la répartition des poids des principaux groupes et permettent de montrer clairement les différences entre les divers types de bractéates:

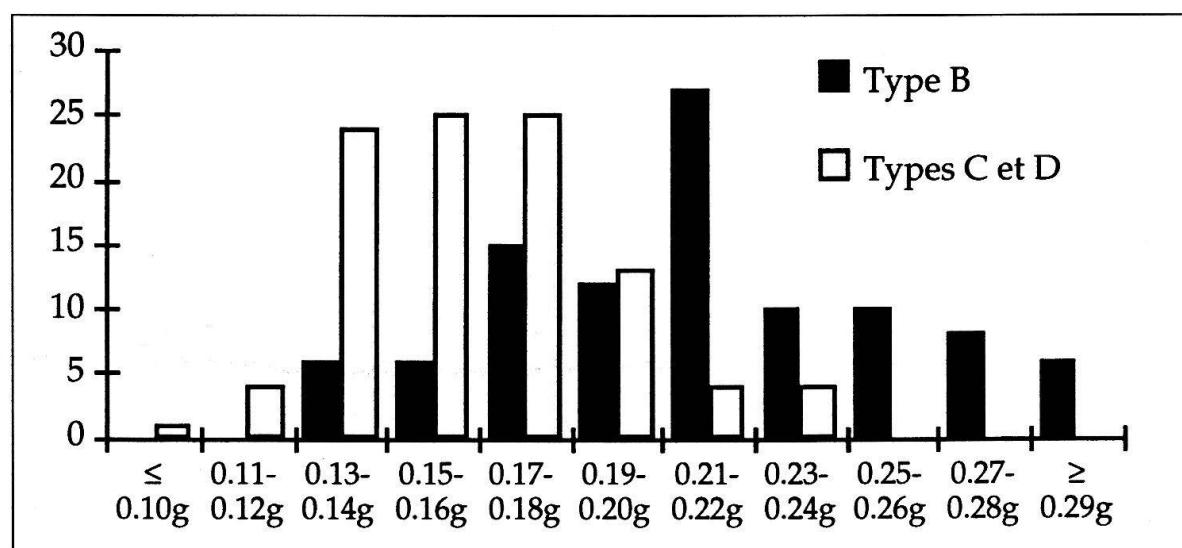


Fig. 3: Bractéates à 13 (type B) et à 7/5 plumes (types C et D): distribution en % selon le poids.

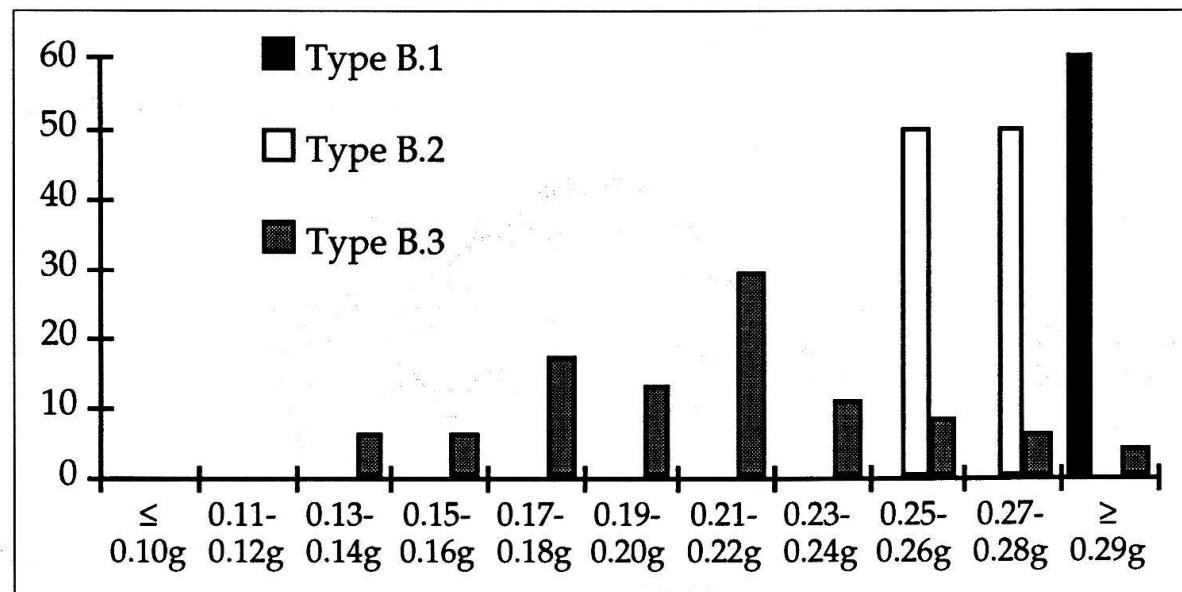


Fig. 4: Bractéates à 13 plumes (types B.1-3): distribution en % selon le poids.

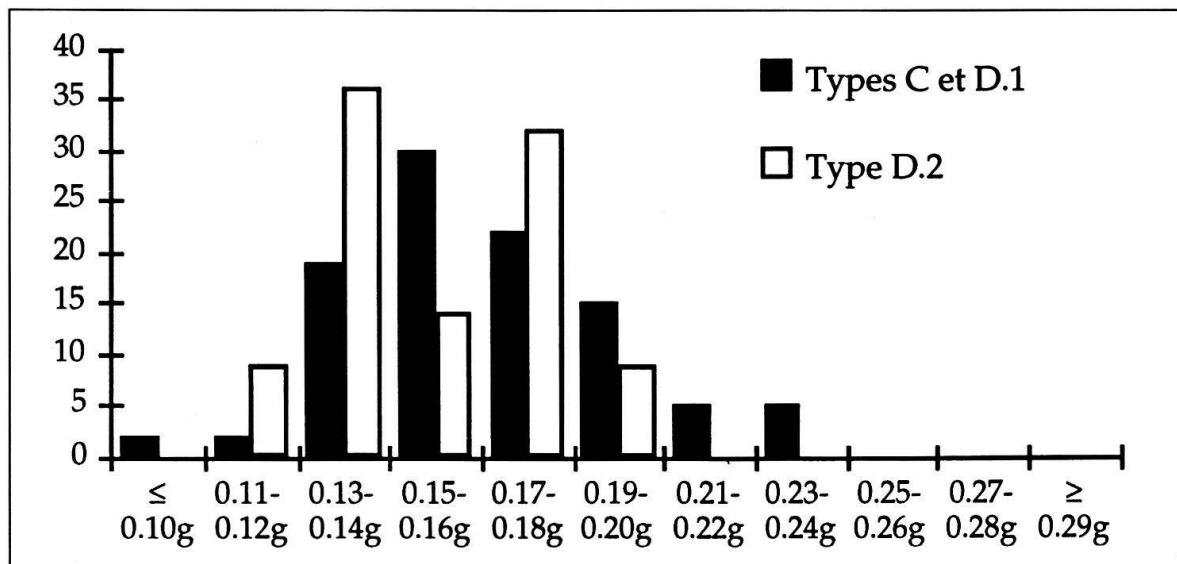


Fig. 5: Bractéates à 7/5 plumes avec (types C et D.1) et sans draperies (type D.2): distribution en % selon le poids.

La distribution des poids du type B (13 plumes) est clairement décalée vers la droite face à celle des types C et D (7/5 plumes) (Fig. 3). En moyenne, le poids du type B est donc bien plus élevé que celui des types C et D. Par ailleurs, la distribution de ces derniers types est davantage concentrée autour de la moyenne que ce n'est le cas pour le type B. Cette constatation s'explique peut-être par le fait que de nombreuses pièces de type B sont ébréchées.

A l'intérieur du groupe B, les types B.1 et B.2 sont nettement plus lourds que le type B.3 (Fig. 4). Il est pourtant dangereux d'en tirer des conclusions hâtives, dans la mesure où les types B.1 et B.2 ne sont représentés que par un très faible nombre de monnaies. Par ailleurs, la courbe du type B.3 culmine à 0.21–0.22g (29%), ce qui correspond bien à la moyenne de ce groupe (0.210g).

La différence entre les types D.1 (avec draperies) et D.2 (sans draperies) (Fig. 5) est moins évidente à déterminer. Les moyennes pondérales de ces deux groupes sont proches l'une de l'autre (0.167g–0.154g), la répartition de leurs poids est également analogue. On pourrait éventuellement penser à deux émissions successives, même si en fait certaines similitudes stylistiques (forme du casque, voir ci-dessus) du type D.2 avec les types C et D.1 parleraient plutôt pour des émissions contemporaines.

Le type A (non représenté sur nos graphiques) présente une moyenne pondérale similaire au type D. Chronologiquement, nous l'avons placé en tête des émissions de bractéates. Il serait éventuellement envisageable d'y voir la monnaie divisionnaire correspondant à l'angister de type B.1.

Au vu de ces chiffres, il semble donc indéniable que deux dénominations différentes ont été frappées à Neuchâtel: une grande (type B) et une petite (types A, C et D). Malheureusement, les documents d'archives nous ont seulement conservé le nom de l'une d'entre elles: angister. Faut-il alors suivre Geiger et qualifier la monnaie divisionnaire de «stebler»? Ce n'est pas impossible.

En raison des similitudes stylistiques entre les types B.3 et D.1 décrites ci-dessus (forme du casque), il est vraisemblable d'admettre une frappe simultanée des deux dénominations.

Nous n'avons malheureusement pas pu faire d'analyses métallographiques généralisées sur les monnaies réunies ici. Il aurait en effet pu être intéressant de comparer le titre des bractéates neuchâteloises avec les prescriptions édictées dans les conventions monétaires de 1377 et 1387. Il y a une dizaine d'années pourtant, J.-P. Plancherel a fait analyser l'une des bractéates alors en sa possession (type D.2, act. coll. Racine)²⁶. Le résultat en est plutôt surprenant: en effet, cette monnaie est composée de 67.5% de cuivre et de 32.5% d'argent seulement, titre donc bien éloigné de celui prescrit par les deux conventions!

Pour résumer, nous avons réuni toutes les informations concernant la frappe des bractéates neuchâteloises dans le tableau ci-dessous:

Dénominations		Commentaire	Repères chronologiques
angister	«stebler?»		
B.1	A?	<ul style="list-style-type: none"> – absence de lettres => encore du temps du comte Louis (avant 1373)? – frappe simultanée d'angisters et de «steblers»? 	<ul style="list-style-type: none"> – 1372/3: 1^{ère} mention d'angisters à Neuchâtel – 3 juin 1373: † comte Louis, Isabelle lui succède
B.2		<ul style="list-style-type: none"> – ajout des lettres N-C pour confirmer l'origine neuchâteloise 	<ul style="list-style-type: none"> – 1373/4: Bessenc le monayer – entre 1374 et 1377, mentions de frappes d'angisters
B.3	C/D.1 D.2	<ul style="list-style-type: none"> – ajout des lettres N-O – émission simultanée d'angisters et de «steblers» – différenciation chronologique entre D.1 et D.2? 	<ul style="list-style-type: none"> – convention de 1377 – 1381: dernière mention d'angisters dans les registres neuchâtelois²⁷ – convention de 1387

²⁶ Analyse faite par le laboratoire de Métaux Précieux SA Metalor, à Neuchâtel.

²⁷ Les sommes sont alors indiquées en livres lausannoises ou bâloises ou en florins.

Annexe: trouvailles monétaires

Nous donnons ci-dessous une liste de toutes les trouvailles de bractéates neuchâtelaises dont nous avons eu connaissance.

Malheureusement, les trésors ne permettent guère d'affiner la datation de nos bractéates. Les différentes dates d'enfouissement oscillent entre 1375(?) et 1395 et ne font donc que confirmer la datation générale proposée ici.

Il est pourtant intéressant de relever que les lieux de trouvaille sont confinés à la partie germanique de la Suisse, domaine de circulation naturel des bractéates.

Rickenbach BL (mars 1856)

- *Nature de la trouvaille:* trésor.
- *Composition:* 291 bractéates (XIV^e s.) de Suisse et d'Allemagne du sud (Evêché de Bâle: 149; Berne: 2; Burgdorf: 1; Constance: 1; Freiburg i.B.: 3; Laufenburg: 35; Neuchâtel: 2; Schaffhouse: 2; Soleure: 5; Tiengen: 51; Überlingen: 2; Zofingue: 36; Zurich: 2), 85 «Händleinpfennige» d'Augsburg, ainsi que quelques autres monnaies (Strasbourg: 1; Milan, Barnabo et Galeazzo II Visconti (1354–1378): 1; Jean de Lorraine (1346–1389): 1 et Pavie: 1).
- *Neuchâtel:* 2 bractéates de type B.2 (1 ex. dessiné par Meyer, ASGA 1856, pl. I, 5).
- *Date d'enfouissement:* deuxième moitié XIV^e siècle.
- *Lieu de conservation:* 8 bractéates de Tiengen au SLM.
- *Litt.:* H. M.[eyer], Bericht über einen zu Riggenebach, Kanton Baselland, im März 1856 gemachten Bracteatenfund, ASGA 1856, pp. 17–21 (= Leitzmann's Numismatische Zeitung 23, 1856, pp. 129–133).

Wolfwil SO (mars 1863)

- *Nature de la trouvaille:* trésor.
- *Composition:* env. 1400 monnaies: bractéates de Bâle, Berne, Burgdorf, Laufenburg, Neuchâtel, St-Gall, Schaffhouse, Soleure, Tiengen, Zofingue, Zurich, Freiburg i.B. et Strasbourg, 400 «Händleinpfennige» d'Augsburg, 1 denier de Milan (Barnabo Visconti, 1365–1385) et une monnaie de Jean de Lorraine (1346–1389).
- *Neuchâtel:* bractéates de type A (1 ex. conservé), type B.2 (1 ex. dessiné par Meyer, ASGA 1863, pl. II, 2), type B.3 (9? ex. conservés) et type D.1. Le nombre total d'exemplaires n'est pas spécifié par Meyer.
- *Date d'enfouissement:* 1375 (invasion des Gouglers)?

- *Lieux de conservation:*
 - CMCL:²⁸ 12 ex. (Berne, Burgdorf, Laufenburg, Neuchâtel, Soleure, Zofingue, Zurich).
 - Lenzburg: 24 ex. (Bâle, Berne, Burgdorf, Laufenburg, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, Zofingue, Zurich).
 - HMS: 54+? ex.
- *Litt.:* H. M.[eyer], Bracteatenfund von Wolfwil, Kanton Solothurn, ASGA 1863, pp. 29–32.
Grössere Münzfunde aus dem Kt. Solothurn, ASA 22, 1889, p. 232.

Thun BE (1891)

- *Nature de la trouvaille:* trésor.
- *Composition:* env. 1500 bractéates (Bâle, Berne, Constance, Laufenburg, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, Zofingue, Zurich), quelques hellers (Berne, Hall), 1 sesino de Galeazzo II et Barnabo Visconti (1354–1378), 1 denier de Gian Galeazzo III Visconti (1395–1402).
- *Neuchâtel:* 110+? bractéates (types non spécifiés, d'après les monnaies conservées au SLM: types B.3: 4, D: 4, C.1: 27 et C.2: 11).
- *Date d'enfouissement:* après 1395.
- *Lieu de conservation:*
 - SLM LM 494–549, 2776 sqq.
- *Litt.:* M. Lory, Der Münzfund von Thun aus dem Jahr 1891, Schlossmuseum Thun 1995, pp. 11–16.

Sempach, Luzernertor LU (1950)

- *Nature de la trouvaille:* trésor.
- *Composition:*²⁹ 8 monnaies: Nuremberg (2 ex.), Hall?, Dt. Ritterorden (2 ex.), 1 monnaie non identifiée, 1 bractéate de Neuchâtel et 1 monnaie de Milan (Galeazzo II Visconti, 1354–1378).
- *Neuchâtel:* 1 bractéate de type B.3.
- *Date d'enfouissement:* 1386?
- *Lieu de conservation:* Rathausmuseum Sempach.³⁰
- *Litt.:* F. Wielandt, Der Heller am Oberrhein, HBN 5, 1951, pp. 49 et 61.³¹

²⁸ Ces monnaies ont été répertoriées comme provenant du trésor de «Hofwil» dans l'inventaire de J. Gruaz, rédigé au début de ce siècle. Il ne peut pourtant s'agir que de Wolfwil, car il n'existe aucun lieu du nom de Hofwil.

²⁹ De cette trouvaille, le SLM conserve une liste manuscrite, établie par D. Schwarz, ainsi que les moules de quatre monnaies (Nuremberg (2x), Hall?, Dt. Ritterorden). La liste donnée ici est celle de Schwarz.

³⁰ Selon les renseignements fournis par M. Steger, une partie des monnaies de cette trouvaille n'est malheureusement plus conservée au musée, c'est notamment le cas de la bractéate neuchâteloise.

³¹ Les indications fournies par Wielandt quant à la composition de la trouvaille diffèrent légèrement par rapport à la liste de Schwarz.

- *Nature de la trouvaille*: trouvaille d'église.
- *Neuchâtel*: 2 bractéates de type A, 1 de type B.3.
- *Lieu de conservation*: ADB.
- *Litt.*: Koenig n° 2.

Conclusion

Dans cette étude, nous avons abordé successivement les deux types de monnaies frappés à Neuchâtel au XIV^e siècle: deniers et bractéates. Ces numéraires appartiennent à des systèmes monétaires différents:

- les deniers du comte Louis sont des copies des deniers émis par l'évêché de Lausanne³² et illustrent donc les rapports monétaires entre Neuchâtel et les pays romands
- les bractéates appartiennent au monde germanique. Les rapports monétaires de Neuchâtel avec les pays de langue allemande se trouvent en outre confirmés par la participation d'Isabelle aux conventions de 1377 et 1387. Notons d'emblée que Neuchâtel se situe aux confins méridionaux des régions où les bractéates ont été frappées.

Ce changement d'orientation ne manque pas de susciter des questions. Comment en effet faut-il l'interpréter? S'agit-il d'un changement délibéré de la politique (monétaire) neuchâteloise? Pour appuyer cette thèse, on pourrait alléguer le fait qu'Isabelle et Varenne, les deux filles du comte Louis, ont épousé des seigneurs (Rodolphe de Nidau et Egon de Fribourg en Brisgau) dont les domaines étaient situés dans le monde germanique, alors que Louis et son fils Jean avaient épousé des femmes des régions romandes (Franche-Comté). A première vue, la politique monétaire du comté trouverait ainsi un parallèle frappant dans sa politique matrimoniale.

Pourtant, nous ne pensons pas que l'on puisse réellement parler de réorientation politique délibérée. En effet, à l'examen, le comte Louis a pratiqué une «politique d'alliances et d'hommages tous azimuts», pour reprendre les termes de M. de Tribolet,³³ nous en avons relevé certaines étapes au début de cet article. L'un des principaux soucis du comte fut d'assurer la pérennité de sa seigneurie afin d'empêcher qu'elle ne soit absorbée par les états territoriaux avoisinants. Sa politique, et celle d'Isabelle, est donc à considérer comme une politique globale, orientée naturellement vers le plateau suisse et les cités qui s'y développent. C'est là également que se situent les intérêts économiques du comté.

³² A noter que la monnaie lausannoise a également été imitée par les barons de Vaud, sous Louis I^{er} (1286–1303).

³³ Histoire du Pays de Neuchâtel, t. 1, p. 286.

Il faut donc vraisemblablement replacer ce changement monétaire dans le contexte de cette politique «tous azimuts» et y voir avant tout une excellente illustration de la position géographique de Neuchâtel, à la frontière des mondes romand et germanique.

Bibliographie et abréviations

ASGA	Anzeiger für schweizerische Geschichte und Altertumskunde.
Coraggioni	L. Coraggioni, Münzgeschichte der Schweiz (Genf 1896).
DWM	E. Demole – W. Wavre, Histoire monétaire de Neuchâtel, revue et publiée par L. Montandon (Neuchâtel 1939).
Geiger, Quervergleiche	H.-U. Geiger, Quervergleiche zur Typologie spätmittelalterlicher Pfennige, <i>Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte</i> 48, 1991, pp. 108–123.
Koenig	F. E. Koenig, Beispiele von sekundären Eingriffen an Fundmünzen aus Kirchengrabungen im Kanton Bern, in: O. F. Dubuis – S. Frey-Kupper (Hrsg.), <i>Fundmünzen aus Kirchengrabungen: Sitzungsberichte des ersten internationalen Kolloquiums der SAF, Luzern 1993</i> (Lausanne 1995), pp. 161–177.
MAGZ	Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich.
Meyer 1845	H. Meyer, Die Bracteaten der Schweiz, MAGZ III (Zürich 1845).
Meyer 1858	H. Meyer, Die Denare und Bracteaten der Schweiz, MAGZ XII (Zürich 1858).
de Montmollin	J. de Montmollin, Notice sur les monnaies neuchâteloises, Musée Neuchâtelois (1870), pp. 112–120.
Morel-Fatio	A. Morel-Fatio, Histoire monétaire de Neuchâtel – Fragment – Louis I ^{er} 1343–1373, Musée Neuchâtelois (1869), pp. 296–299.
Schwarz – Schneider	D. Schwarz – H. Schneider, Ein neuerworbener Neuenburger Brakteat mit Topfheldendarstellung, <i>Jahrbuch des Schweizer Landesmuseums</i> 1949/50 (1951), pp. 91–97.

Catalogue

Abréviations utilisées pour le catalogue:

a) Collections publiques:

ADB	Archäologischer Dienst – Bern
BHM	Historisches Museum – Bern
CMCL	Cabinet des médailles – Lausanne
CNN	Musée d'art et d'histoire – Neuchâtel
HMB	Historisches Museum – Basel
HMS	Historisches Museum Blumenstein – Solothurn
Lenzburg	Historisches Museum Aargau – Lenzburg
MAHG	Musée d'art et d'histoire – Genève
SLM	Schweizer Landesmuseum – Zürich
Winterthur	Münzkabinett – Winterthur

b) Collections privées:

Chevalley	Edmond Chevalley, Genève
P1 Ne	Collection privée à Neuchâtel
Plancherel	Jean-Pierre Plancherel, Chézard
Racine	André Racine, Sauges
Zanchi	Pierre-André Zanchi, Le Locle

c) Catalogues de vente:

Bachofen	collection Bachofen (IV ^e partie), vente Leo Hamburger, Frankfurt a.M., 18–19 janv. 1921.
Perregaux	collection Samuel de Perregaux, MM Auktion 8, 10–12 déc. 1949.
Stroehlin	collection Paul-Ch. Stroehlin, vente aux enchères, 1 ^{re} partie, 15–20 nov. 1909, Genève.
Wüthrich	collection Gottlieb Wüthrich, MM Auktion 45, 25–27 nov. 1971.

N.B.: – En ce qui concerne les catalogues de vente, seules les monnaies illustrées par une photographie ont été prises en compte.
– Nous n'avons pas intégré dans le catalogue des bractéates les références aux planches de Meyer ou de Montmollin. Les monnaies qui y figurent ont été dessinées et leur identification avec les pièces réelles est trop souvent aléatoire, voire même impossible.

Les monnaies pourvues d'un astérisque (*) ont été illustrées.

Le cas échéant, le lieu et la date de la trouvaille (trésors notamment) ont été indiqués entre parenthèses.

1. Deniers du comte Louis (pl. 13, 1–3)

1. av.: ♀ : NOVI : CASTRI ♀ :

Temple à double fronton et à cinq colonnes, au-dessous trois besants.

rv.: ♀ : ♀ LVDVICVS écu :

Croix cantonnée au 2 d'un besant et au 3 d'une flèche barbelée.

0.75g, 17.8/17.2mm, 45°.

Réf.: *CNN 919.

= Bachofen 2280.

= vente L. Hamburger, Frankfurt a.M., 26 oct. 1898, n° 1163.

Litt.: – DWM 1 (pl. I, 1).

– Morel-Fatio n° 1 (= de Montmollin n° 4).

– Catalogue des monnaies royales, seigneuriales de France..., formant la collection de M. Dassy de Meaux (Paris 1869), p. 185, n° 1820 (*non vidi*).³⁴

2. av.: ✧ : NOVICASTRI :

Identique au n° 1.

rv.: ✧ · LVDOVICVS écu :

Croix cantonnée au 1 d'une flèche barbelée et au 4 d'un besant.

Poids inconnu, c. 17mm, axe inconnu.

Réf.: *anc. coll. Pina, localisation actuelle inconnue.

Litt.: – DWM - -.

– Morel-Fatio n° 3 (= de Montmollin n° 6).

– Meyer 1858, pl. VI, 150.

– R. Blanchet, Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman (Lausanne 1854), p. 33 et 134, pl. V, 6.

– M. le marquis de Pina, Notice sur quelques monnaies inédites ou peu connues, frappées dans les environs du lac Léman, RN 3 (1839), p. 122 (et pl. VII, 6).

3. av.: trilobe NOVI CAS[...]

Temple à double fronton et quatre colonnes, au-dessous annelet accosté de deux besants.

rv.: ✧ • LVDOVICVS • trilobe •

Croix cantonnée au 2 d'une flèche barbelée et au 3 d'un besant.

0.567g, 16.7/15.5mm, 135°.

Réf.: *Winterthur S 841.

= anc. au CMCL, remis au cabinet des médailles de Winterthur en 1872.³⁵

Litt.: – DWM 3 (pl. 1, 2).

– Morel-Fatio n° 2 (= de Montmollin n° 5).

N.B.: DWM 2 est une monnaie fantôme n'ayant jamais existé. La pièce qui est illustrée sous ce numéro est en réalité le DWM 1.

³⁴ Référence donnée par DWM, p. 39.

³⁵ Sur cet échange, voir F. Baur-Borel, Sur trois pièces de monnaie neuchâteloise, Musée Neuchâtelois (1918), pp. 73–74. Le CNN possède un galvano de cette pièce (CNN 950), offert au Musée par F. Imhoof-Blumer en 1915 (cf. lettre de F. Imhoof-Blumer à F. Baur-Borel, du 2 nov. 1915).

2. *Bractéates (pl. 13–14, 4–26)*

Type A (pl. 13, 4)

Heaume de profil à gauche, sommé d'un bouquet de 13 plumes, avec draperie portant 6 chevrons et pourvue de 2 clochettes à son extrémité.

1 coin (a1).

4.	a1	0.18g	*SLM 74019 = Perregaux 116	15.1/15.5mm ³⁶
	a1	0.166g	Racine	15.1/14.7mm
	a1	0.153g	HMS 1978.2344 (Wolfwil 1863)	13.5/13.7mm
	a1	0.110g	ADB 448.0025 (Steffisburg 1982)	13.2/13.9mm
	a1	0.070g ³⁷	ADB 448.0238 (Steffisburg 1982)	8.0/11.9mm

Type B (pl. 13–14, 5–18)

Heaume de face sommé d'un bouquet de 13 plumes. Draperie portant 3 chevrons de chaque côté.

B.1 Pas de lettres.

1 coin (a1).

5.	a1	0.321g	*Plancherel 1 = Hess 255/1984.287	16.1/17.2mm
-----------	----	--------	-----------------------------------	-------------

B.2 Heaume accosté des lettres N - C.

1 coin (a2).

6.	a2	0.27g	*SLM AG 412	16.3/15.7mm
	a2	0.262g	Plancherel 3 = Tiefenbrunnen 11/1986.184	14.8/18.4mm
--	--	--	Rickenbach 1856	--
--	--	--	Rickenbach 1856	--
--	--	--	Wolfwil 1863 (nombre d'ex. inconnu)	--

B.3 Heaume accosté des lettres N - O.

12 coins (a3–a14).

- a3: N-O alignés, espace entre lettres et draperies, casque de forme 1.
- a4: N-O alignés, espace entre lettres et draperies, casque de forme 1.
- a5: N-O alignés, peu d'espace entre lettres et draperies, casque de forme 1.
- a6: N-O alignés, peu d'espace entre lettres et draperies, casque de forme 1.
- a7: N-O alignés, peu d'espace entre lettres et draperies, casque de forme 1.
- a8: N-O alignés, O légèrement incliné vers la g., casque de forme 2.
- a9: N-O alignés, casque de forme 2.
- a10: N-O alignés, casque de forme 2.
- a11: N-O alignés, plume centrale penchée vers la dr., casque de forme 2.
- a12: O plus bas que N, peu d'espace entre lettres et draperies, casque de forme 2.
- a13: N-O alignés, plumes réunies en touffe compacte, casque de forme 3a, module plus petit.

³⁶ Hauteur/largeur.

³⁷ Cette monnaie n'est conservée que de manière fragmentaire.

a14: N-O alignés, plumes réunies en touffe compacte, casque de forme 3a, module plus petit.

7.	a3	0.281g	HMS 1978.2341 (Wolfwil 1863)	15.8/16.3mm
	a3	0.257g	HMB 1920.170 (Thun 1891?)	15.7/15.4mm
	a3	0.242g	Zanchi = Kunst u. Münzen 63/1990.659	15.4/15.9mm
	a3	0.197g	BHM col. P.H.	14.6/15.5mm
	a3	0.191g	Lenzburg 7728	15.0/15.1mm
	a3	0.19g	*SLM AG 415	15.8/15.1mm
	a3	0.185g	SLM BZ 3437	13.7/14.8mm
	a3	0.17g	CNN 953	14.8/15.0mm
	a3	0.139g	CMCL 17982 (Wolfwil 1863)	13.1/13.3mm
8.	a4	0.273g	*Winterthur S 911	16.0/15.5mm
	a4	0.17g	SLM AG 414	12.6/14.2mm
	a4?	0.32g	Wüthrich 96	15.2/16.0mm
9.	a5	0.252g	HMS 1978.2340 (Wolfwil 1863)	14.5/15.2mm
	a5	0.237g	HMS 1978.2342 (Wolfwil 1863)	15.7/16.1mm
	a5	0.213g	Lenzburg 8365 (Wolfwil 1863)	16.8/15.2mm
	a5	0.212g	*Winterthur S 910 = DWM pl. I, 3?	16.6/16.8mm
	a5	0.17g	CNN 952	14.4/16.3mm
	a5	0.145g	SLM AG 416	13.3/13.9mm
	a5	0.137g	CNN 951	13.4/15.4mm
10.	a6	0.217g	*Zanchi = Kunst u. Münzen 63/1990.658	16.1/15.8mm
11.	a7	0.252g	*BHM	16.0/15.6mm
	a7	0.230g	BHM coll. P.H.	15.8/15.7mm
	a7	0.213g	CMCL 17983	12.7/14.6mm
	a7	--	Coraggioni 2	15.7/15.5mm
12.	a8	0.311g	HMS (Wolfwil 1863??)	15.9/16.9mm
	a8	0.270g	*HMB 1918.3971	16.3/16.6mm
	a8	0.222g	HMB 1957.441.429	15.2/15.1mm
	a8	0.22g	SLM AG 413	15.7/15.6mm
	a8	0.21g	CNN 955	14.2/16.1mm
	a8	0.189g	CMCL 17981 (Wolfwil 1863)	13.8/13.5mm
	a8	0.182g	Plancherel 2 = MM 77/1992.282	15.4/15.5mm
	a8	0.18g	SLM +A 2878	14.5/16.1mm
	a8	0.167g	Winterthur S 909	14.7/16.5mm
13.	a9	0.22g	*SLM +A 2877	15.1/14.3mm
14.	a10	0.235g	*SLM BZ 3435	15.7/15.5mm
	a10?	0.211g	HMS (Wolfwil 1863??)	15.1/14.5mm
15.	a11	0.262g	HMS 1978.2343 (Wolfwil 1863)	15.3/16.0mm
	a11	0.21g	SLM BZ 3436	15.3/16.5mm
	a11	0.19g	MM liste 570 (nov./déc.) 1993.323 ³⁸	15.4/13.2mm
	a11	0.19g	*SLM Gu 2715	15.6/16.1mm
	a11	0.158g	ADB 448.0362 (Steffisburg 1982)	13.7/14.7mm

³⁸ La photographie du catalogue porte le n° 324.

16.	a12	0.193g	*Winterthur S 913	15.8/15.6mm
17.	a13	0.215g	*Winterthur S 912	12.7/15.6mm
	a13	0.21g	SLM LM 512 (Thun 1891)	13.3/13.2mm
	a13	0.17g	SLM LM 528 (Thun 1891)	13.0/14.4mm
	a13	0.16g	SLM LM 511 (Thun 1891)	15.2/15.2mm
	a13	--	DWM pl. I, 4	--
18.	a14	0.233g	*Plancherel 2A = Auctiones 11/1980.907	14.4/15.1mm
	a14	0.21g	SLM AG 418	14.0/14.8mm
--	--	0.21g	Sempach 1950	--

Type C (*pl. 14, 19*)

Heaume de face sommé d'un bouquet de 7 plumes, accosté des lettres N - O. Draperie portant 3 chevrons de chaque côté, casque de forme 4. 1 coin (a1).

19.	a1	0.21g	SLM LM 525 (Thun 1891)	13.5/14.5mm
	a1	0.19g	*SLM LM 529 (Thun 1891)	12.8/13.1mm
	a1	0.19g	SLM LM 523 (Thun 1891)	13.8/13.4mm
	a1	0.15g	SLM LM 527 (Thun 1891)	12.4/13.5mm

Type D (*pl. 14, 20–26*)

Heaume de face sommé d'un bouquet de 5 plumes, accosté des lettres N - O.

D.1 Draperie portant 3 chevrons de chaque côté du heaume.

5 coins (a1–a5).

a1: N plus bas que O, casque de forme 1.

a2³⁹: N-O alignés, petit casque de forme 1.

a3: Identique à a2, mais draperies débutant plus près du cimier.

a4: N-O alignés, casque de forme 3b.

a5: N-O alignés, draperie partant très près du cimier, casque de forme 3b.

20.	a1	0.160g	*Plancherel 13 =SKA 43/1984.547 = Coraggioni 1	14.5/13.6mm
	a1	0.155g	SLM LM 519 (Thun 1891)	13.0/13.7mm
	a1	0.15g	SLM LM 522 (Thun 1891)	13.3/12.7mm
21.	a2	0.23g	SLM LM 2781 (Thun 1891)	13.8/14.2mm
	a2	0.22g	CNN 924	12.5/12.9mm
	a2	0.20g	SLM LM 2779 (Thun 1891)	12.7/12.8mm
	a2	0.2g	MM 2/1943.433	11.4/12.1mm
	a2	0.19g	Kummer 22/1996.2134	13/13mm
	a2	0.185g	Plancherel 9	14.5/13.9mm
	a2	0.185g	SLM LM 2778 (Thun 1891)	13.2/12.8mm
	a2	0.18g	CNN 957	14.9/13.7mm
	a2	0.18g	MM 77/1992.283	12.2/13.2mm

³⁹ Les monnaies réunies sous ce numéro présentent quelques différenciations mineures (draperies moins marquées, etc.) dues probablement à l'usure du coin.

a2	0.180g	Plancherel 10 = Auctiones 11/1980.908	12.1/12.7mm	
a2	0.18g	SLM LM 532 (Thun 1891)	14.5/13.0mm	
a2	0.177g	P1 Ne	14.2/13.1mm	
a2	0.175g	SLM LM 535 (Thun 1891)	13.4/13.5mm	
a2	0.175g	SLM LM 2777 (Thun 1891)	13.3/14.0mm	
a2	0.165g	SLM LM 534 (Thun 1891)	13.3/12.7mm	
a2	0.158g	Plancherel 11 = Leu 5/1972.1632	14.1/12.7mm	
a2	0.158g	Plancherel 12	14.1/12.5mm	
a2	0.157g	Zanchi = Kunst u. Münzen 63/1990.660	13.5/14.0mm	
a2	0.15g	SLM LM 536 (Thun 1891)	14.0/14.5mm	
a2	0.15g	SLM LM 2776 (Thun 1891)	13.0/12.5mm	
a2	0.140g	BHM coll. P.H.	13.5/13.4mm	
a2	0.140g	BHM coll. P.H.	12.4/13.8mm	
a2	0.14g	SLM LM 530 (Thun 1891)	13.2/13.9mm	
a2	0.14g	SLM LM 2780 (Thun 1891)	13.8/13.9mm	
a2	0.14g	SLM LM 2782 (Thun 1891)	13.0/12.5mm	
a2	0.14g	SLM LM 2783 (Thun 1891)	12.9/13.5mm	
a2	0.14g	SLM LM 533 (Thun 1891)	11.5/12.2mm	
a2	0.135g	*BHM	11.9/12.8mm	
a2	0.135g	HMB 1957.441.427	14.4/14.2mm	
a2	0.11g	SLM LM 521 (Thun 1891)	13.5/14.7mm	
a2	--	MM 36/1968.609	11.9/12.7mm	
a2	--	Stroehlin 2561	12.9/13.0mm	
a2	--	DWM pl. I, 5	--	
a2?	0.19g	Wüthrich 97	14.3/15.5mm	
22.	a3	*SLM LM 513 (Thun 1891)	13.9/13.4mm	
23.	a4	0.245g	SLM LM 526 (Thun 1891)	15.0/15.4mm
	a4	0.18g	SLM LM 514 (Thun 1891)	14.5/14.5mm
	a4	0.18g	SLM LM 515 (Thun 1891)	14.8/15.8mm
	a4	0.17g	*SLM LM 517 (Thun 1891)	14.3/13.9mm
	a4	0.16g	SLM LM 520 (Thun 1891)	16.0/13.4mm
	a4	0.16g	SLM LM 531 (Thun 1891)	15.0/13.2mm
	a4	0.15g	CNN 954	13.5/12.9mm
	a4	0.15g	CNN 956	14.0/13.6mm
	a4	0.15g	SLM AG 417	13.5/14.3mm
	a4	0.14g	SLM LM 516 (Thun 1891)	13.8/13.0mm
	a4	0.157g	Winterthur S 914	14.3/13.8mm
	a4	0.093g	Winterthur S 915	13.6/13.5mm
	a4	--	MM 8/1949.115 ⁴⁰	14.4/13.6mm
	a4?	--	MM 1944.534	13.2/13.1mm
24.	a5	0.24g	*SLM LM 518 (Thun 1891)	14.5/14.0mm
	a5	0.22g	SLM LM 524 (Thun 1891)	13.5/13.9mm
--	--	0.19g	MM liste 570 (nov./déc.) 1993.324	--
--	--	--	Wolfwil 1863 (nombre d'ex. inconnu)	--

⁴⁰ Cité comme DWM 4.

D.2 Pas de draperies.

2 coins (a6–a7).

	a6	N - O alignés, casque de forme 1.
	a7	N - O non alignés, lettres penchées vers l'intérieur, casque de forme 4.
25.	a6	0.20g CNN 959 = Kricheldorf 30/1976.1355 13.9/13.2mm
	a6	0.19g SLM LM 2786 (Thun 1891) 13.1/12.7mm
	a6	0.18g CNN 3875 12.5/11.8mm
	a6	0.18g Plancherel 14 = MM 77/1992.284 13.0/12.0mm
	a6	*SLM LM 539 (Thun 1891) 13.8/13.0mm
	a6	0.18g SLM LM 540 (Thun 1891) 11.6/13.0mm
	a6	0.17g CNN 1988.199 12.5/13.6mm
	a6	0.17g Racine, anc. Plancherel et Chevalley 13.5/12.0mm
	a6	0.17g SLM LM 2784 (Thun 1891) 13.4/12.0mm
	a6	0.165g SLM LM 2789 (Thun 1891) 12.3/13.8mm
	a6	0.15g Chevalley = SKA 49/1986.225 = Wüthrich 98 13.1/13.0mm
	a6	0.15g CNN 1988.201 = Perregaux 118 12.7/13.4mm
	a6	0.141g HMB 1957.441.428 11.6/13.2mm
	a6	0.14g CNN 958 13.6/12.4mm
	a6	0.14g CNN 1988.202 12.1/12.3mm
	a6	0.14g SLM LM 2787 (Thun 1891) 11.0/11.6mm
	a6	0.13g SLM LM 537 (Thun 1891) 13.3/12.2mm
	a6	0.13g SLM LM 542 (Thun 1891) 13.5/12.9mm
	a6	0.13g SLM LM 2785 (Thun 1891) 12.8/11.7mm
	a6	0.11g SLM LM 541 (Thun 1891) 12.4/12.0mm
	a6	0.11g SLM LM 2788 (Thun 1891) 11.6/12.2mm
26.	a7	0.135g *SLM LM AB 2001 13.5/13.4mm

Addendum au catalogue: attributions erronées (pl. 14, a–b)

Au cours de nos recherches dans les médailliers suisses, nous avons parfois trouvé des monnaies attribuées à tort aux collections neuchâteloises du XIV^e siècle. Nous avons jugé utile de les présenter brièvement ici:

a) Pfennig uniface (Hohlpfennig).

Description: Cercle de 16 perles autour d'un écu portant 3 chevrons.

Autorité émettrice: Hanau-Münzenberg.

Date: 1603.

Litt.: R. Suchier, Die Münzen der Grafen von Hanau (Zum dreihundertjährigen Jubiläum der Neustadt Hanau) (Hanau 1897), p. 27, n° 49 (pl. II, 49).

Réf.: *MAHG 16927 (0.475g, 15.5mm).

b) Monnaie uniface.

Description: Au centre d'un cercle de 18 perles, 3 chevrons surmontés d'un casque (?) et entourés des lettres N - O - V.

Autorité émettrice: ?

Date: ?

Réf.: *MAHG 58257 (0.126g, 15.7mm) et SLM LM AB 2000 (0.19g, 16.3mm).

Ces monnaies ont une apparence étrange. Leurs flans paraissent avoir été découpés après la frappe. Les deux exemplaires que nous avons vus ont été réalisés à partir du même coin, mais n'ont pas la même forme. Nous ne sommes pas sûrs du tout qu'il s'agisse de monnaies authentiques. Pour résoudre cette question, toute suggestion est la bienvenue et nous serions reconnaissants à quiconque pourrait nous apporter des précisions.

Jean-Pierre Plancherel
Ch. de l'Orée 9
CH-2054 Chézard

Marguerite Spoerri
Musée d'art et d'histoire – Cabinet de numismatique
Case postale
CH-2001 Neuchâtel



1



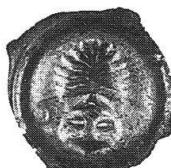
2



3



4



5



6



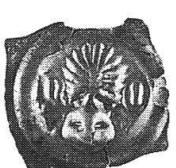
7



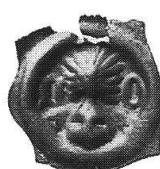
8



9



10



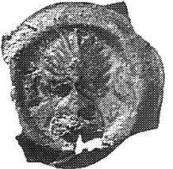
11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



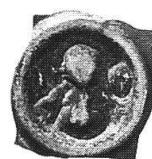
21



22



23



24



25



26



a



b

